



→ **Merci de remplir ce bulletin en MAJUSCULES** ← Les champs soulignés sont obligatoires

**Centre Occitan des Sports
Subaquatiques**

Piscine Municipale - 17, rue du Soleil d'or 31130
Balma - Tél : 07 69 30 39 26 (Répondeur)

Association loi 1901 affiliée à la F.F.E.S.S.M.
(08-31-0159) et à la FFH (14-31-2487)
www.coss-balma.com

Séances le jeudi de 19h à 20h30
(hors congés scolaires)

PHOTO
(Récente et
reconnaissable)

- Demande d'adhésion ENFANT / JEUNE saison 2018-2019 (V2 du 27/08/2018)

N° licence : H F (Cadre réservé - date de saisie en ligne) :
Nom : **Prénom** : **Né(e) le** :
Adresse :
Code postal : **Ville** :
Tél. privé : **Portable** :
E-mail :

Votre adresse mél sera inscrite sur la liste de diffusion gratuite « coss-balma@yahoogroupes.fr » Non je m'y oppose

Niveau actuel plongeur Débutant Bronze Argent Or autre :
Qualifications : Gilet Bateau 1 Bateau 2 autre :
Autre diplôme fédéral :

Par quelle formation êtes-vous intéressé ? Bronze Argent Or Gilet Bateau 1 Bateau 2 Niveau 1 "Rien"

Personne à prévenir en cas d'accident (Nom/Prénom) :

Adresse : Code postal : Ville :
Tél. privé : Portable : Tél. Travail :

Etes-vous allergique à l'aspirine ? : Oui Non

Autres précautions médicales ? :

Pièces à joindre **impérativement** lors de l'inscription. **Les dossiers ne sont pris que complets** :

- Certificat médical (de préférence par un médecin fédéral, conserver une copie). Date du CM :
- Photocopie du brevet de plongée (le cas échéant).
- Photocopie licence FFESSM si licencié dans un autre club.
- Une photo d'identité récente agrafée en haut de ce bulletin.
- Ce bulletin d'inscription entièrement complété.

Mineurs : Autorisation parentale (voir document joint)

Attention : Pour les mineurs, un adulte (voir ANNEXE) accompagnera le mineur à toutes les séances en piscine, les sorties ou autres activités du COSS.

Adhésion annuelle au COSS (Obligatoire) valable jusqu'au 30 septembre 2018 : 17 €

* La licence fédérale (F.F.E.S.S.M.) est obligatoire. Fourniture de la **Licence "enfant" FFESSM 8/11 ans** * : 27 €

Fourniture de la **Licence "jeune" FFESSM 12/13 ans** * : 0 €

Licence handisport FFH en plus de la licence FFESSM (valable à partir du 01.10.2018) : 27 €

Accès aux activités en piscine et/ou formation * : 67 €

Assurance facultative complémentaire (obligatoire pour les sorties club à l'étranger) :

Aucune Loisir 1 : 20 € Loisir 2 : 25 € Loisir 3 : 42 € Piscine : 11 €

Montant total : Mode de paiement : chèque à l'ordre du COSS chèques vacances coupons sport virement

Fait le :

Signature :

À :

"Je certifie avoir pris connaissance des règlements en vigueur en matière de pêche sous-marine, des statuts et règlements de la FFESSM et je m'engage à les respecter".

** Le montant de l'inscription n'inclut pas les frais inhérents au passage de niveaux. Pour les niveaux 2, 3 et GP, la préparation à un niveau de plongeur est assujettie à l'acceptation par le bureau et l'équipe d'encadrement du COSS (voir au dos). La motivation du refus sera expliquée au candidat débouté.

Les informations contenues dans cette fiche sont susceptibles d'être utilisées par le club pour la réalisation d'un annuaire, d'un trombinoscope et d'une base de données informatique. L'annuaire pourra être diffusé aux membres pour un usage privé. En aucun cas, les informations ne seront concédées pour une utilisation en dehors du club. Néanmoins, conformément à la loi sur l'informatique et les libertés, vous pouvez vous y opposer en le signalant par écrit auprès du Président du COSS. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification conformément aux directives de la C.N.I.L.

Vous autorisez l'utilisation de votre image pour la promotion de l'Association et pour la publication des photos sur le site internet www.coss-balma.com

Vous ne serez inscrit au club qu'après validation par le bureau du COSS, conformément à ses statuts.

Récupéré par :

Validation bureau par :

Formations enfants au COSS

Les formations proposées au COSS sont faites par des encadrants bénévoles et ne comportent aucune obligation de résultat.

Le nombre de places de la section enfants est limité par la réglementation.

Les demandes d'adhésion sont classées par ordre d'arrivée des dossiers complets.

Les balmanais sont prioritaires jusqu'au 21 septembre 2018.

Les non balmanais sont enregistrés en liste d'attente jusqu'à cette date.

La demande d'adhésion est assujettie à l'acceptation par le bureau et l'équipe d'encadrement du COSS.

La motivation du refus sera expliquée au candidat refusé.

Extrait de la liste des médecins fédéraux (septembre 2017) - Liste non Exhaustive

(la liste complète est à votre disposition sur le site internet du Comité régional Occitanie de la FFESSM)

<https://www.ffessmpm.fr/decouvrir/trouver-un-medecin>

Dr ALBAGNAC Pierre	2 Chemin des Vignes	31850 Montrabé	05 61 84 75 75
Dr BOURGEOIS Odile	6 rue de Soye	31650 Saint Orens	05 62 24 33 88
Dr CALVET Henri ORL	14 avenue de Toulouse	31600 Muret	05 34 46 37 10 05 34 46 54 54
Dr DURRIEU J.Philippe ORL	Clinique Ambroise Paré- 387 route de Saint Simon	31082 Toulouse Cedex 1	05 61 50 16 67
Dr FENEYROU Jacques	4 boulevard Vincent Auriol	31170 Tournefeuille	05 61 07 06 06
Dr LACOMME Jean Yves ORL	Clinique Saint Jean du Languedoc - 20 route de Revel - Batiment D 5ème étage	31400 Toulouse	09 75 82 58 68
Dr GUILLE Jacques	Batiment Caducée - Rue Pierre et Marie Curie	31670 Labège Innopole	05 62 24 34 44
Dr PHAM VAN Jean Pierre	130 boulevard de Suisse	31200 Toulouse	05 61 47 30 50
Dr ZENNARO Olivier ORL	Clinique du Parc, 105 rue Achile Viadieu	31400 Toulouse	05 61 36 68 88

Gardez un double du certificat médical.

En prenant rendez-vous chez le médecin, précisez que c'est pour la plongée.

Information sur les assurances :

Le Cabinet Lafont (AXA Assurances) est assureur officiel de la FFESSM depuis 1973.
Le détail des garanties proposées aux plongeurs est disponible au club ou bien sur internet :

<http://www.assurdiving.com/>

http://www.cabinet-lafont.com/accueil/news_fiche.asp?reportages_numero=50

Il existe aussi les garanties TOP mais attention au plafonnement des garanties :

http://www.cabinet-lafont.com/accueil/Garantie_Top_Ffessm.pdf

Paielements par virement :

Pour tout virement au COSS, il faut saisir un libellé complet avec **nom, prénom, date de l'événement et nom de la sortie** puis imprimer le virement et le joindre au bulletin d'inscription.

Banque Courtois IBAN : FR76 1026 8025 0214 5234 0020 016 Code BIC : COURFR2T